



Versement d une rente mensuelle

Par **MISSETTE**, le **06/04/2021** à **21:07**

Bonjour,

Notre frère, schizophrène est marié et est sous curatelle. Il héritera d'une somme d'argent. Nos parents désirent qu'il ne perçoive pas cette somme en une seule fois mais par un versement d'une rente mensuelle. Est-ce possible ? Si c'est le cas, nous imaginons qu'ils doivent le faire de leur vivant. Quelle serait la procédure ? Faut-il passer par le notaire ? Quels seraient les documents à fournir ? Ou peuvent'ils le faire de plein droit comme, par exemple, avec une lettre testamentaire ou acte notarié ? Y aurait'il un compte bancaire particulier ?

Merci infiniment.

Bien Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **07/04/2021** à **08:06**

Bonjour,

S'agissant de succession, le notaire sera de bons conseils et saura proposer à vos parents la solution la plus appropriée.